

SÉANCE DU
06 NOVEMBRE 2015 À 20 H30

Nombre de conseillers en exercice : 11
Présents : 8
Votants : 10
Excusés : 3
Pouvoirs : 2

L'an deux mil quinze, le six novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SOUBRAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LOUIS-JOSEPH Bernard, Maire.

Date de convocation du conseil Municipal : le 02 novembre 2015

Présents : MMs Bernard LOUIS-JOSEPH, François RIPPE, Jacques BLAIS, Philippe COTON, Jean-Michel CHATAGNER, Gilles MOUSSOT, Mmes, Christelle MARAND JEANNEAU, Marylène BORNEMAN,

Excusés: Mmes Karine LE BERRE-CAFFY, Réjane MAUROY, M Xavier CHOUQUET,

Pouvoirs : Mme Karine LE BERRE-CAFFY à M Jacques BLAIS
Mme Réjane MAUROY à Mme Christelle JEANNEAU

Madame Marylène BORNEMAN a été élue secrétaire de séance

A la lecture de l'ordre du jour de la convocation à la réunion du 06 novembre, le Conseil Municipal s'aperçoit que les points à aborder ne sont pas traités dans l'ordre prévu. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'aborder les points dans l'ordre du jour de la convocation du 30 octobre.
M MOUSSOT indique qu'il n'a pas reçu de convocation. Mme JEANNEAU a reçu deux convocations dont une au nom de Mme MARAND.

Etude du devis GF-TECHNOLOGIES.com

Devis pour la création d'un site internet pour la commune de Soubran.

Mme BORNEMAN présente le devis et le Conseil Municipal accepte cette proposition pour un montant de 1512 euros.

Renouvellement du contrat de M J REREAU

Ce contrat à durée déterminée est renouvelé à compter du 1^{er} janvier 2016 : il s'agit d'un contrat à temps non complet à raison de 16 heures hebdomadaires, pour les fonctions d'adjoint technique (voirie, espaces verts, bâtiments communaux. M RIPPE propose de le titulariser : après discussions, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de renouveler le contrat à durée déterminée.

Aliénation du chemin situé « les Simons » et chemin « Font du vergne »

Les acquéreurs M SAUVAGET et M BROSSARD demandent que les actes de vente soient passés en actes administratifs. Pour cela, le Conseil Municipal délibère pour annuler la délibération prise le 26 août (où nous devions passer les actes par notaire).

Etude du contrat de Mme Betty DURAND

Un contrat unique d'insertion est proposé. Il est pris en charge à 80 % du SMIC brut pour 22 heures. Un CDI conclu pour une durée de 24 mois. Il prendra effet immédiatement

Devis points lumineux pour les villages de Guément, le Roc, chez Cadet

- Chez Guément : 699.03 euros HT (participation du SDEER pour un montant de 699.03 euros HT)
- Le Roc 1420.50 euros HT (participation du SDEER pour un montant de 699.03 euros HT)
- Chez Cadet 1381.44 euros HT (participation du SDEER pour un montant de 1381.44 euros HT)

Cette opération est menée sur 5 annuités.

M. le Maire signale que cette dépense n'était pas prévue au budget 2015. L'emprunt du SDEER pour les horloges astronomiques (travaux réalisés en 2014) sera remboursé à partir du 1^{er}/12 /2015.

Il est signalé que le lampadaire chez Mme HEULET ne fonctionne pas.

Devis pour la réfection des voies communales n°4 et n°1

Les devis sont fournis par le syndicat des chemins. Il s'agit du chemin de la Gorce (enduit bicouche) pour un montant de 7012,50 euros.

L'autre chemin concerné est celui de la Manderie pour un montant de 5312.50 euros. Le total à payer est de 12 325.50 euros. Le Conseil Municipal est d'accord, les travaux seront réalisés l'année prochaine. Il faudra éberner.

Etude de devis travaux voirie « moulin des Brauds » et « la Chaudière »

L'entreprise LERBAUDIÈRE est retenue après l'examen des devis :

« Moulin des Brauds »	entreprise LERBAUDIÈRE	1973.40 HT
	Entreprise VIEL S	2400,00 HT
« la Chaudière »	entreprise LERBAUDIÈRE	1895.08 HT
	Entreprise VIELS	2550,00 HT

Situation comptable 2015 : virement de crédits à voter

- Dépenses achat luminaires de Noël 2828.82 euros

$8852.14 - 2828.82 = 5081.10$ euros

$5081.10 + 1300 = 6381.10$ euros

La somme de 6381.10 euros sera dépensée sur ce chapitre

Objet : DECISIONS MODIFICATIVES EXERCICE 2015 (voir tableau)

Peinture de la salle municipale

La peinture de la salle municipale sera prévue en janvier. Le devis a déjà été accepté en Conseil Municipal.

Délégué pour le contrôle des assainissements à Soubran

M BLAIS et M COTON sont désignés comme délégués pour le contrôle des assainissements à Soubran

Etude du devis de formation de Melle MARTINI Morgane

Cette formation de préparation au concours d'entrée au diplôme d'auxiliaire de puériculture est faite par le CNED (montant 590 euros). Le SIVS en prend la moitié du coût en charge, la municipalité est d'accord pour assumer 295 euros (remboursement au SIVS)

Demande de subvention parlementaire

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité d'approuver ce projet dans les conditions indiquées ci-dessus et de solliciter une aide financière au taux le plus élevé au titre de la réserve parlementaire 2015 de Monsieur le Député.

CCAS de Soubran

Le Conseil Municipal approuve la suppression du CCAS. Le budget sera réintégré dans celui de la commune. La commune de Soubran reprendra les attributions du CCAS.

Délibération montant de réalisation d'un agenda accessibilité

Le conseil Municipal accepte la réalisation de l'Agenda accessibilité programmée pour le montant de 2582 euros.

Cette convention pour cette mission sera signée avec le syndicat départemental de la voirie des communes de la Charente-Maritime

Questions diverses

Le Conseil Municipal délibère pour accepter l'encaissement d'un chèque de 40 euros provenant de l'ADL (Association pour la lecture dissoute)

Demande de stage : le Conseil Municipal est d'accord pour accepter cette demande de stage de Melle Meggy BOULANGER (cantine et garderie) du 23

au 27 novembre ; du 11 au 15 janvier ; du 18 au 22 janvier ; du 25 au 29 janvier ; du 22 février au 04 mars

Lettre SIVOM de Jonzac : Le conseil municipal accepte le règlement d'un montant de 46 euros concernant 4 enfants de la commune qui sont scolarisés au collège de Jonzac et qui fréquent le gymnase de Jonzac.

Lettre de Mme VERDON pour une candidature spontanée CAE (agent d'entretien). Le Conseil Municipal refuse.

Proposition de formation (initiation aux tailles) : il faudra téléphoner à l'organisme qui propose cette formation pour procéder aux inscriptions des employés municipaux.

Lettre du président de l'ACCA de Soubran du 26 octobre pour lever l'arrêté situé dans la zone des Bénissons et de la Renardière pour les journées du 31 octobre ; 28 décembre ; 26 décembre et tous les jours à partir du 1^{er} janvier au 31 mars 2016.

Une délibération pour l'implantation des éoliennes devra être prise en réunion de Conseil Municipal le 16 novembre 2015.

Il est envisagé d'aménager l'emploi du temps de Mme VIDAL pour qu'elle fasse le ménage du secrétariat pendant les vacances scolaires : Mme Borneman se charge de cela.

Mme JEANNEAU lit le cahier où sont faites les remarques de la disparition de la clé de la salle. Ces clés ont été retrouvées et Mme JEANNEAU se demande pourquoi les employées (Mme GUILLOT ET Mme VIDAL) ne lui ont pas demandé les clés, puisque c'est elle qui est responsable de la salle municipale.

M .RIPPE indique que le coffre a été posé à l'envers : le travail est à refaire. Les luminaires de Noël ont été emmenés pour vérification chez lui et il faudra acheter des prises.

M. MOUSSOT s'étonne que le ménage à la salle municipale soit fait trop souvent et revient sur l'élection des adjoints.

M. le Maire lit un courrier du Mme CALANDA (parent d'élève) qui est très satisfaite des activités pédagogiques complémentaires menées par Mme VIDAL.

Les marcheurs du club ont remercié la commune pour la réparation d'un petit pont en bois pour le passage sur la « Marguerite »

Mme BORNEMAN indique qu'elle a rencontré M . PINEL qui se plaint que les eaux pluviales de la route dévalent chez lui et passent sous son portail. Son problème va être examiné pour trouver une solution.

Mme BORNEMAN informe le Conseil Municipal de la baisse des effectifs de l'école. Une fermeture de classe (70 enfants pour 4 classes dont 13 CM2 qui partent au collège) est en prévision pour la rentrée 2016. M le Maire rencontrera l'inspectrice de l'éducation nationale et fera un courrier aux différents services de l'éducation nationale.

Mr BLAIS et Mme BORNEMAN informent le Conseil Municipal de leur visite à M. THOMAS, locataire (logement à côté de la poste).

Suite à l'avis de l'expert de GROUPAMA, des travaux ont été faits (pose de la VMW, pose d'un chauffe-eau neuf) ;

Il faut que M. THOMAS ne se chauffe pas au poêle à alcool qui produit de la condensation.

Monsieur le Maire montre la facture du poêle à mazout qui a été acheté en 2004 et que c'est M. THOMAS qui l'enlevé et ne s'en ai jamais servi. Par courrier on lui demande de réinstaller ce poêle.

LOUIS-JOSEPH Bernard	
BORNEMAN Marylène	
BLAIS Jacques	
CHOUQUET Xavier	absent excusé
CHATAGNER Jean Michel	
COTON Philippe	
LE BERRE-CAFFY Karine	absente excusée

MARAND Christelle	
MAUROY Réjane	Absente excusée
MOUSSOT Gilles	
RIPPE François	